

Compte rendu du Conseil municipal du mardi 14 avril 2015 à 20h45

Présents: M. DOUET Jean Paul, Mme GON Sylvie, M. NORMAND Anthony, Mme STEIN Rachel, M. BOUCON Denis, Mme BOUSSET Véronique, M. BORIE Stéphane, Mme BOULANGER Jeanne, M. PICOU Jean-François, M. MONTEUX Stéphane. Mme LOCRE Véronique, secrétaire de Mairie.

Absente excusée: Mme TESSIER Magali donne pouvoir à M. PICOU Jean-François

Secrétaire de séance: M. BORIE Stéphane.

ORDRE DU JOUR:

DELIBERATIONS

BUDGET COMMUNAL

- Vote des comptes administratifs et de gestion 2014
- Affectation des résultats 2014
- Vote du budget 2015
- Vote des subventions 2015

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

- Vote des comptes administratifs et de gestion 2014
- Affectation des résultats 2014
- Vote du budget 2015

DROIT DE PREEMPTION

CCPV : APPLICATION DES DROITS DES SOLS

TRAVAUX EN COURS

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Signature du compte-rendu du 13 février 2015 par les membres du conseil présents ce jour-là.

BUDGET COMMUNAL

- **Vote des comptes administratifs et de gestion 2014**

Mme STEIN Rachel, adjointe en charge des finances, donne lecture du compte administratif 2014, des affectations des résultats 2014 et des propositions de la commission des finances qui s'est réunie à 2 reprises pour préparer le budget 2015. Il en ressort :

En section de fonctionnement :	Total réalisé 2014	Prévisions 2015
Dépenses totales	414 618.96 €	562 830.80 €
Recettes totales	434 053.39 €	562 830.80 €
En section d'investissement :	Total réalisé 2014	Prévisions 2015
Dépenses totales	75 036.86 €	216 258.22 €
Recettes totales	166 729.53€	216 258.22 €

Opérations d'investissement proposées	Montant Dépenses	Montant Recettes	Dont subventions
Sécurité routière :			
Miroirs extérieurs - Aménagement de la rue Porte de Baron	80 719.40€	80 719.40€	28 270€
Bâtiments communaux	12 715.97€	12 715.97€	
Très Haut Débit	3 050€	3 050€	
Eclairage public – armoise électrique – prises sur candélabres	4 500€	4 500€	1 620€
Régie travaux	10 000.00€	10 000.00€	
Restauration des calvaires	10 000.00€	10 000.00€	7 000.00€
Elaboration du PLU	14 221.92€	14 221.92€	11 377.54€

Conformément à la loi, sortie de M. le Maire et prise de la présidence de M. BOUCON Denis, doyen, pour faire procéder au vote du compte administratif. Pas d'opposition, pas d'abstention, le compte administratif 2014, conforme au compte de gestion 2014, est donc approuvé et voté à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Vote du budget 2015**

M. le Maire avant de faire procéder au vote du budget 2015 et de l'affectation des résultats rappelle que :

Comme la loi nous l'impose, le budget primitif 2015 de la commune de Montagny Ste Félicité est donc à l'équilibre.

Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Les taux d'imposition locale sont composés de la taxe d'Habitation, de la taxe Foncière (bâti), de la Taxe Foncière (non bâti) et de la CFE. Elles forment une partie importante des recettes de la commune. Historiquement, les bases servant

à l'imposition évoluent avec la politique menée par le gouvernement en place. L'augmentation des taux d'imposition sera de 2% soit 2900 € réparti sur environ 180 foyers Montaféliens, ce qui représentera une charge de 15 € par foyer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir les taux suivants :

	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	20.58%	20.99%
Taxe foncière (bâti)	16.91%	17.25%
Taxe foncière (non bâti)	51.43%	52.46%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	23.37%	23.84%

Dans le cadre du vote du budget communal 2015, il est décidé à l'unanimité (toutefois, les responsables d'associations, membres du conseil municipal, ne participent pas au vote pour les subventions les concernant) d'accorder aux associations qui les solliciteront à nouveau les subventions suivantes :

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale	6000€
AEP - Association d'Éducation populaire	1000€
Pompiers - Amicale Centre de Secours	60€
ASP OISE - Association soins palliatifs	30€
Atelier d'Arts Plastiques - Création artistique	40€
CDF de Montagny - Comité des Fêtes	3000€
Cie d'Arc de Montagny - Compagnie d'Arc	1000€
Croix Rouge - Aide aux démunis	60€
DDEN - Direction Départementale de l'Éducation Nationale	60€
FOL - Fédération des Œuvres Laïques	80€
Le Souvenir Français - Entretien des tombes des anciens combattants	50€
L'Envol - Préservation des oiseaux et des hérissons	20€
PEEP – Association des parents d'élèves lycée Jean Monnet Crépy	50€
RVM - Radio Valois Multien	40€
USM - Union Sportive de Montagny	100€
CFPR – Centre de Formation Professionnelle Rural	60€

M. le Maire soumet une demande de subvention émanant du CFPR de Vaumoise pour 3 élèves habitant la commune (AÏNAMA Kylian, LECOUF Diana, FERREIRA Enzo). Il est décidé d'octroyer une subvention de 20€ par élèves soit 60€. Avant de passer au vote, M. le Maire rappelle que sont inclus les IAT (13^e mois pour les employés communaux).

Pas d'opposition, pas d'abstention, le budget 2015 est donc approuvé et voté à l'unanimité par le conseil municipal.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

➤ *Vote des comptes administratifs et de gestion 2014*

Mme STEIN Rachel, adjointe en charge des finances, donne lecture du compte administratif 2014, des affectations des résultats 2014 et des propositions de la commission des finances. Il en ressort :

En section d'exploitation :	Total réalisé 2014	Prévisions 2015
Dépenses totales	14 097.56 €	123 828.70 €
Recettes totales	29 838.41 €	123 828.70 €
En section d'investissement :	Total réalisé 2014	Prévisions 2015
Dépenses totales	6330.79 €	395 533.11 €
Recettes totales	5 174.65 €	395 533.11 €

Opérations d'investissement proposées	Montant Dépenses	Montant Recettes	Dont subventions
Raccordement pour assurer une meilleure qualité de l'eau	305 000.00€	305 000.00€	152 500.00€
Mise en conformité de la station d'épuration	48 146.00€	48 146.00€	14 440.00€
Sécurisation du système de chloration	17 390.00€	17 390.00€	11 586.33€
Travaux divers	12 000.00€	12 000.00€	

Conformément à la loi, sortie de M. le Maire et prise de la présidence de M. BOUCON Denis, doyen, pour faire procéder au vote du compte administratif. *Pas d'opposition, pas d'abstention, le compte administratif 2014, conforme au compte de gestion 2014, est donc approuvé et voté à l'unanimité par le conseil municipal.*

➤ *Vote du budget 2015*

M. le Maire fait procéder au vote du budget 2015 et de l'affectation des résultats.

Pas d'opposition, pas d'abstention, le budget de l'eau et de l'assainissement 2015 est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

DROIT DE PREEMPTION

Propriété de Mme BLANC sise 2 rue Niville, promesse de vente signée à hauteur de 296 000 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption.

CCPV

Suite à la décision du conseil communautaire (contre l'avis du bureau) de prendre en charge le service d'instruction des demandes d'urbanisme, en lieu et place de l'État, sans demander aux communes de participation financière, le conseil municipal doit donner son accord de principe pour que ce service soit pris en charge par cette dernière. La mise en place de ce service pour certaines communes a débuté le 13 avril 2015, pour Montagny-Ste-Félicité, le démarrage aura lieu le 30 juin 2015.

Pas d'opposition, pas d'abstention. Voté à l'unanimité par le conseil municipal.

TRAVAUX EN COURS

- Maison des loisirs : réfection complète de la « salle calme » permettant un aménagement plus fonctionnel. Excellent travail des employés communaux qui nous évite des investissements plus lourds. Opération également sur la toiture qui sera terminée pour la fin du mois.
- Réalisations des plantations, nettoyage et élagage Place du Jeu d'arc, achat de plantations pour le jardin pédagogique de l'école.
- Les employés communaux ont suivi 3 journées de formations au PNR et une ½ journée de sensibilisation au plan de désherbage sans produits phytosanitaires. M. COVET suit une formation de remise à niveau.
- Suite à la tempête de grêle de juin 2014, l'intervention d'une entreprise sur les toits de l'école et de l'église du village a été faite.

Pour les 3 délibérations suivantes ne figurant pas à l'ordre du jour, le Maire sollicite le Conseil Municipal qui accepte d'en délibérer à l'unanimité. Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- PNR : remplacement de Mme Sylvie GON par M. Jean-Paul DOUET en tant que représentant de la commune.
- Changement du tarif des concessions à partir du 1^{er} mai 2015 : trentenaire passe de 150 à 300 €, cinquantenaire de 250 à 500 € et ajout d'une concession perpétuelle de 1500 €.
- Suite aux travaux de réfection de la Maison des Loisirs, augmentation des tarifs de location à partir du 1^{er} mai 2015. ½ journée : 150€, Week-End : 300 €, soirée du réveillon : 600€.

Pas d'opposition, pas d'abstention. Voté à l'unanimité par le conseil municipal.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Réunion sur le site de TERRALYS, présentation de la mise en place d'un dispositif permettant de signaler via un central téléphonique le degré d'odeur ressenti par le nez des habitants. Réunion prévue le 15 avril 2015 pour les habitants des communes de Montagny-Ste-Félicité, Ver-Sur-Launette, Ermenonville et Eve qui ont répondu au questionnaire de la préfecture. En fonction des relevés, il devrait y avoir une réunion supplémentaire en septembre.
- Bilan de la concertation concernant l'échangeur de la RN2 et la RD548. La commune de Sully le Long est la seule commune à avoir effectué quelques observations contrairement à la commune du Plessis Belleville qui n'a fait aucune remarque. Or cette dernière a rédigé quelques courriers soulevant des observations. Le principe est acté et la démarche suit son cours.
- Sollicitations pour l'organisation d'une manifestation pédestre le 7 juin 2015, organisée par l'association caritative "les petits princes". Circuit de 9 kms entre les communes de Montlognon, Ermenonville, Fontaine Chaâlis et Montagny-Ste-félicité. Inscription à Ermenonville à l'ancien zoo pour 9h00. Départ 9h30.
- Sollicitation du conseil départemental pour participer au concours des villes et villages fleuris. **Accord à l'unanimité.**
- SE60 : EDF nous rappelle qu'il va y avoir un changement et que nous serons dans l'obligation de choisir un fournisseur d'énergie. Nous avons donné délégation au SE60.
- Atelier du numérique mis en place par le département : un bus passera gratuitement une journée dans notre commune pour faire découvrir au plus grand nombre les nouveautés technologiques existantes comme l'imprimante 3D et bien d'autres. Nous attendons la date qui nous sera proposée.
- Point sur le SIVOS: réunion la semaine passée pour le vote du budget. communications particulièrement difficiles avec les membres d'Ermenonville. Le maire, M. Alain PETREMENT avait annoncé au dernier conseil d'école le début de la construction du nouveau bâtiment cantine et périscolaire en avril et son ouverture en septembre. M. Jean-François MOULIN, Président du SIVOS, a finalement indiqué que ce bâtiment ne serait pas terminé avant décembre 2015.
- Réception en mairie d'agents immobiliers qui ont demandé un avis pour un projet d'aménagement de 7 maisons sur la propriété BEHAR. Monsieur le Maire a rappelé que le POS en vigueur actuellement ne le permet pas et que le PLU n'a pas été encore adopté.
- Mise à disposition en mairie des rapports d'activité de l'EPFLO et du CAUE.

Suite aux questions du public :

- Le budget prévu, pour les dos d'âne rue porte de Baron, fait suite à l'appel d'offre effectué, comme l'exige la procédure. Les devis proposés nous semblaient trop onéreux (75 000€ pour le devis le moins cher), une autre solution pour sécuriser cette route est en cours de recherche.
- Concernant le Très Haut Débit, le raccordement qui arrive dans le salon du foyer coûtera 0 € aux habitants des communes comme pour 641 autres, contrairement à certaines communes comme Chantilly qui pourraient payer entre 150€ et 500€.
- Pour connaître les parties de Montagny qui se situent en site classé, il suffit de se rendre en Mairie, des cartes sont à disposition.

Fin de séance à 22h10